

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 JANVIER 2025

/

Délibération n° 2025D1

Le Conseil communautaire, convoqué le 14 janvier 2025, s'est réuni en séance ordinaire, au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne, **le lundi 20 janvier 2025 à 19 heures**, sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

Présents : 38

AIZENAY : F. ROY, M. TRAINÉAU, R. URBANEK, C. BARANGER, F. MORNÉ

APREMONT : G. CHAMPION, S. BUFFÉTAUT

BEAUFOU : D. HERMOUET, J-Ph. BODIN

BELLEVIGNY : J. ROTUREAU, N. DURAND-GAUVRIT, S. PLISSONNEAU

CHAPELLE PALLUAU (LA) : X. PROUTEAU

FALLERON : G. TENAUD, Y. HERBERT

GENETOUBE (LA) : G. PLISSONNEAU, S. GUIDOUX

GRAND'LANDES : P. MORINEAU

LUCS-SUR-BOULOGNE (LES) : D. PASQUIER, Ph. GREAUD, C. ROUX, Ch. GAS

MACHE : F. RAGER

PALLUAU : M. BARRETEAU, G. BUTEAU

POIRE-SUR-VIE (LE) : S. ROIRAND, M. ROCHAS, M. CHARRIER-ENNAERT, F. GUILLET, J-L. RONDEAU, Ph. SEGUIN,

C. GUINAUDEAU, N. KUNG, C. RENARD

SAINT-DENIS LA CHEVASSE : M. HERMOUET, C. FRAPPIER

SAINT-ETIENNE DU BOIS : G. AIRIAU

SAINT-PAUL MONT PENIT : Ph. CROCHET

Absents excusés : 8

AIZENAY : S. ADELEE pouvoir à M. TRAINÉAU, Ph. CLAUTOUR pouvoir à R. URBANEK, I. GUERINEAU

BELLEVIGNY : Ph. BRIAUD pouvoir à J. ROTUREAU, M-D. VILMUS

CHAPELLE PALLUAU (LA) : V. JOLLY

MACHE : C. NEAU pouvoir à F. RAGER,

SAINT-ETIENNE DU BOIS : B. CAILLAUD pouvoir à G. AIRIAU

Absents : 3

AIZENAY : Ch. GUILLET

BELLEVIGNY : F. FLEURY

SAINT-DENIS LA CHEVASSE : Ch. DURAND

Objet : Convention tripartite entre le Département de la Vendée, la commune d'Aizenay et la Communauté de communes Vie et Boulogne pour le financement de l'aménagement du giratoire de la forêt RD 948.

Le Conseil Départemental sollicite une participation financière de la commune d'Aizenay et de la Communauté de communes pour la réalisation d'un aménagement du rond-point de la forêt RD 6 / RD 948, à l'entrée de ville d'Aizenay, au niveau de l'hyper U.

Le projet consiste à créer une bretelle sortant d'Aizenay vers Saint-Gilles-Croix-de-Vie et une autre bretelle dans le sens La Roche-sur-Yon – Aizenay pour répondre à la problématique de la saturation du trafic routier aux heures de pointe domicile travail et aux heures commerciales.

Le coût global du projet est estimé à 900 000 € HT, dont 300 000 € HT pris en charge par Hyper U.

Le département, maître d'ouvrage, prendra à sa charge 70% des 600 000 euros restants à financer.

La participation demandée aux deux collectivités est de 30 % du projet (180 000 € HT), soit 90 000 € HT pour la commune d'Aizenay et 90 000 € HT pour la CCVB.

Le projet de convention tripartite jointe à la présente délibération précise les conditions de ce partenariat.

Compte tenu de l'intérêt que revêt ce projet pour le développement économique et l'aménagement du territoire de la communauté de communes Vie et Boulogne, Monsieur le Président propose d'approuver les conditions proposées.

Envoyé en préfecture le 22/01/2025

Reçu en préfecture le 22/01/2025

Publié le



ID : 085-200072882-20250120-2025D1-DE

Par adoption des motifs exposés par le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet de convention tripartite entre le Conseil Départemental de la Vendée, la commune d'Aizenay et la Communauté de communes pour le financement des travaux d'aménagement du rond-point de la forêt RD 6 / RD 948.
- D'approuver une participation financière de la Communauté de communes à hauteur de 90 000 euros HT.
- D'inscrire cette dépense au budget.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à ce dossier.
- De charger le Président ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

.....

Pour copie conforme au registre

Le vingt-et-un janvier deux-mille-vingt-cinq,

Le Président,

Guy PLISSONNEAU

Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le 27/01/2025.

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

